

REGLEMENT Section sports Nautiques année 2026

Préambule :

La section Nautique du comité d'entreprise SAFRAN Nacelles Le Havre a pour objectif de faire découvrir les sports nautiques à tous les amoureux de la mer ou simplement aux curieux.

Art. 1

La pratique des activités de la section nautique est ouverte aux membres de la section (ouvrants droit, ayant droit et extérieurs) ayant cotisé et renseigné leur fiche d'inscription pour l'année en cours au préalable de la réalisation des activités.

Désormais l'inscription peut se faire de façon entièrement dématérialisée via le lien suivant : <https://front.sportyneo.com/clubs/section-nautiques>

Pour que l'adhésion soit considérée complète il faut fournir :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé,
- Ainsi que ce « règlement année 2026 » de la section signé par l'ouvrant droit.
- Le paiement des frais d'adhésion sur la plateforme sportyneo par carte bancaire

L'adhésion peut aussi se faire par virement, pour cela il faut :

- Envoyer le bulletin d'inscription dûment rempli et signé à l'adresse mail du trésorier (romain.patanchon@safrangroup.com)
- Ainsi que ce « règlement année 2026 » de la section signé par l'ouvrant droit.
- Faire un virement des frais d'adhésion l'adhésion au RIB ci-dessous (**Merci de mettre comme intitulé "Adhésion NOM et Prénom" pour le virement**)



CSE SAFRAN NACELLES 76 VOILE
ROUTE DU PONT 8
76700 GONFREVILLE L ORCHER

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE^x

Code Banque	Code guichet	Code BIC
10107	00350	BREDFRPPXXX
Numéro de compte	Clé	
00030494335	66	
Domiciliation		
BRED LE HAVRE RD. POINT		

Numéro de compte bancaire international :
FR76 1010 7003 5000 0304 9433 566

Aucune participation ou remboursement de la section ne sera possible sans remise de l'adhésion avant le début de l'activité.

Art. 2

Les licences des fédérations (voile, kite-surf, ...) ne sont pas prises en charge dans le prix d'adhésion à la section et restent à la charge du bénéficiaire.

Art. 3

La section est affiliée à certains clubs nautiques du Havre et les membres de la section peuvent y bénéficier d'avantages supplémentaires/réductions.

Pour l'année 2026, la section nautique adhère au club suivant :

Centre Nautique Paul Vatine - CNPV

Terre-Plein Digue Nord Quai Eric Tabarly

76600 Le Havre 76600 Le Havre <https://centrenautiquepaulvatine.wordpress.com/>

Art. 4

La section sportive participe financièrement aux :

- Stage de voile réalisés dans les départements 76,14 et 27 à hauteur de 50%
- Formations et permis bateau à hauteur de 50%
- Régates (au prorata du nombre d'adhérents sur le bateau)
- Location de bateau/matériel de voile dans les clubs havrais à hauteur de 50%

Pour l'ensemble des activités citée dans l'article 4, la participation du CE est capée à 100€ par adhérent et par an. Le bureau se réserve le droit de modifier le taux de prise en charge en fonction du budget disponible en fin d'année.

Les factures sont à transmettre soit par sportyneo soit à l'adresse mail du trésorier (romain.patanchon@safrangroup.com) avant le **1^{er} décembre 2026**. Au-delà de cette date la prise en charge de la facture n'est pas garantie.

La facture doit comporter le nom de l'adhérent (ou de son ayant-droit), la date, le prix (hors montant de la licence) ainsi que le nom de l'organisme qui la délivre.

Art 5

Pour les régates hauturières sur Sun Fast 3600 (Princesse Gotionude) nécessitant du convoyage, le transport est à la charge des adhérents. La section nautique participera à l'inscription du bateau à la régata au prorata du nombre de personnes membres de la section composant l'équipage qui effectuera la régata. Ne sont donc pas pris en charge les frais d'avitaillement.

Art 6

Les sorties en First Class 7.5 sont fixées à 15 euros la sortie.
Les sorties en Delher31 sont fixées à 5 euros la sortie.

La première sortie effectuée par l'adhérent que ce soit 7.5 ou Delher31 lui est offerte.

Art 7

Si d'autres activités sont proposées au cours de l'année le montant de prise en charge sera défini lors de la proposition de l'activité.

Art 8

Les communications officielles de la section se font par le groupe teams "Section nautique SAFRAN Nacelles". Merci de demander à être rajouté par un membre du bureau si vous n'en faites pas partie.

Président : Louis GIRAULT (louis.girault@safrangroup.com)

Secrétaire : Jean Francois POINSARD (jean-francois.poinsard@safrangroup.com)

Trésorier : Romain PATANCHON (romain.patanchon@safrangroup.com)

Fait à :

Le : .. / .. /2026

Signature de l'adhérent :